

Sos Disparus - Sos Disparus

المفقودون DISPARUS
DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS
DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS
DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS

Newsletter n°53 : octobre, novembre, décembre 2014

Rencontre avec les familles de disparu(e)s dans le sud de l'Algérie



Une mission d'entretiens auprès des familles de disparus habitant dans le Sud a eu lieu fin novembre/début décembre dans les villes de Biskra, El Oued, Ouargla et Ghardaïa. Cette mission a été menée par deux participants qui avaient suivi la formation en techniques d'entretien dispensée par un expert travaillant au sein de l'EPAF (Equipo Peruano de Antroplogia Forense), en mai dernier.

Les enquêteurs ont rencontré les familles des villes sélectionnées et grâce aux échanges avec celles-ci, ont pu obtenir le nom d'autres familles de disparus habitant dans la région pour lesquelles le CFDA n'avait pas de dossier. Près d'une quinzaine de nouveaux dossiers ont ainsi pu être constitués.

De manière générale, les familles ont accueilli chaleureusement les enquêteurs et ont été émues de savoir que le CFDA les soutenait toujours dans leurs démarches. Cette mission a également permis au CFDA de renforcer ses liens avec les familles de disparus habitant dans le sud qui sont relativement éloignées des bureaux d'Alger, d'Oran et de Constantine, où se

déroulent principalement les activités de l'association. D'autres missions doivent se tenir dans les prochains mois.

Le rêve d'indépendance, de liberté et de démocratie des algériens reste toujours à conquérir



Dans le cadre du 60^{ème} anniversaire du déclenchement de la révolution algérienne, le CFDA a appelé les algériens à se mobiliser aux côtés des familles de disparus qui, depuis de nombreuses années, réclament la Vérité et la Justice pour leurs proches disparus.

Plusieurs organisations de la société civile ont appelé à des rassemblements pacifiques dans la capitale et ailleurs dans le pays pour interpeller les autorités sur leurs obligations à respecter les droits de l'Homme protégés dans les traités ratifiés. Le CFDA a organisé un rassemblement devant la Commission Nationale Consultative pour la Promotion et la Protection des Droits de l'Homme (CNCPPDH). Si le rassemblement du CFDA s'est déroulé sans heurts, de nombreux manifestants d'autres organisations ont été arrêtés et conduits au poste de police. Les journalistes ont été contrôlés, leur matériel confisqué et leurs photos supprimées.

Le CFDA regrette cet excès de violence de la part des autorités et la censure dont ont fait l'objet les journalistes. L'attitude des autorités illustre encore une fois, et malgré le discours officiel, que la liberté de réunion et d'expression sont encore violés dans le pays et que le rêve de liberté et de démocratie, des algériens reste toujours à conquérir.

66^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : l'Algérie ne respecte pas ses engagements internationaux



Les familles de disparus se sont rassemblées devant le siège de la Commission Nationale Consultative de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (CNCPPDH) pour célébrer le 66^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. A cette occasion, le CFDA a rappelé que malgré que l'Algérie siège au Conseil des droits de l'Homme depuis plusieurs mois maintenant, les libertés individuelles et collectives continuent d'être bafouées sur son territoire. Une cinquantaine de familles ont répondu présents à l'appel du CFDA et des jeunes militants et sympathisants sont venus les soutenir. Un rassemblement des familles de disparu(e) a également eu lieu à Oran devant la cour d'Oran.

Six articles ont été publiés dans la presse algérienne, reprenant le communiqué publié par le CFDA.

L'Algérie vient d'être condamnée pour la 28^{ème} fois dans une affaire de disparition forcée pour la disparition de Toufik Ammari



Deux jours après cet anniversaire symbolique, le CFDA a été informé par le secrétariat du Comité des droits de l'Homme d'une nouvelle condamnation de l'Algérie pour la disparition de Toufik Ammari.

Toufik Ammari, marié et père d'un enfant, était enseignant dans un collège. Le 27 août 1995, il a quitté son domicile vers 8h30 pour se rendre à son travail. Quelques heures plus tard, des agents de la police judiciaire en uniforme ont pénétré dans le domicile de la famille. Ils ont fouillé toutes les pièces de la maison et ont confisqué des documents officiels (livret de famille etc.) et des photos. La famille n'a plus jamais revu Toufik et les nombreuses démarches effectuées sont demeurées sans effet.

Le Comité a de nouveau déclaré que : *« l'Etat partie ne saurait opposer les dispositions de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale à des personnes qui invoquent les dispositions du Pacte [...]. Le Pacte exige de l'Etat partie qu'il se soucie du sort de chaque personne et qu'il traite chaque personne avec le respect de la dignité inhérente à la personne humaine. En l'absence des modifications recommandées par le Comité, l'ordonnance n°06-01 contribue dans le cas présent à l'impunité et ne peut donc, en l'état, être jugée compatible avec les dispositions du Pacte ».*

Le CFDA forme les militants algériens sur les techniques de communication et de plaidoyer interne



Cette nouvelle formation a été animée par un expert en communication tunisien, auprès de dix-huit participants travaillant dans la société civile algérienne ou militants des droits de l'Homme.

Le formateur a présenté différentes techniques de communication orale et pour illustrer ses propos, a projeté des vidéos de personnalités politiques afin que les participants analysent leur discours et leur gestuelle. Grâce à cette présentation, les participants ont pris conscience des techniques qui existent pour convaincre un auditoire.

Le lendemain, suite aux conseils délivrés la veille, les participants ont mis en pratique les techniques étudiées à travers un jeu de rôle. En effet, à travers un exercice de simulation où le formateur jouait le rôle d'un journaliste virulent, les participants ont choisis une cause à défendre et devait ne pas se laisser déstabiliser. Chaque interview a été filmée et visionnée par les participants qui ont pu donner leur avis, émettre des conseils et des critiques.

Le formateur a proposé aux participants de lire des rapports pour approfondir leurs connaissances et afin qu'ils ne perdent pas leurs acquis jusqu'à la prochaine formation.

La formation a permis aux participants de mieux appréhender les techniques de communication afin de transmettre leur message de manière efficace.

Le CFDA achève son 2^{ème} cycle de formations en droit international des droits de l'Homme



Lors de cette formation, seize avocats et juristes, ont travaillé à la rédaction d'un argumentaire juridique sur la non conformité de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale par rapport au Pacte international sur les droits civils et politiques.

Le professeur a expliqué que cet exercice avait pour objectif de voir si les participants ont bien assimilé toutes les connaissances apportées lors des précédentes formations, à savoir, utiliser le droit international et la jurisprudence du Comité des droits de l'Homme devant les instances algériennes et onusiennes.

Trois groupes ont été constitués pour travailler sur les articles de l'ordonnance n°06-01 portant mise en œuvre de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale. Pour rappel, l'ordonnance interdit tout recours à la justice pour les familles de disparus et consacre donc l'impunité des responsables.

L'exercice s'est poursuivi la seconde journée au cours de laquelle, les groupes ont présenté leur travail pour rédiger une version finale de l'argumentaire juridique. Le formateur a proposé aux avocats de signer l'argumentaire juridique et de le publier sur le site Internet du CFDA afin de donner plus de poids et de visibilité à ce texte.

La formation s'est achevée par un tour de table au cours de laquelle les participants ont été invités à donner leur avis sur le cycle et ce qu'il leur a apporté.

La Charte pour la paix et la réconciliation nationale : un déni de justice



Les familles de disparus se sont encore fortement mobilisées pour dénoncer les dispositions de l'ordonnance n°06-02 du 27 février 2006 portant mise en œuvre de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale adoptée le 29 septembre 2005. Ces textes consacrent l'impunité des responsables de disparition forcée et constituent un déni du droit à la vérité et à la justice pour les familles. Les demandes d'enquêtes et des exhumations sont systématiquement refusées ou restent sans réponse de la part des autorités. Malgré les condamnations du Comité des droits de l'Homme dans des affaires de disparitions forcées, l'Algérie ne suit pas les recommandations de ce dernier, à savoir réviser ou abroger l'ordonnance n°06-02 et diligenter des enquêtes impartiales et approfondies.

Les familles se sont réunies place du 1^{er} Mai à Alger et devant la cour d'Oran à Oran où elles ont scandé des slogans et brandis des photos de leurs proches afin de montrer aux autorités qu'elles n'abandonneront jamais.

Brèves

HRW en Algérie

L'ONG Human Rights Watch (HRW) a présenté son rapport sur les réfugiés sahraouis en Algérie lors d'une conférence de presse à laquelle le CFDA avait été convié. L'ONG a également abordé la question des familles de disparus, témoignant ainsi publiquement de son soutien au CFDA. HRW a dénoncé le dispositif d'indemnisations mis en place par la Charte pour la paix et la réconciliation nationale et ses textes d'applications, et a demandé la création d'une commission d'enquête indépendante pour faire la lumière sur les crimes commis dans les années 90 en Algérie.

Mission de plaidoyer en Suisse

Conjointement avec le Réseau des avocats pour la défense des droits de l'Homme et à l'initiative du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) qui a accompagné cette mission, le CFDA a été à Genève et à Berne à la rencontre de plusieurs membres politiques : parti socialiste suisse, parti écologiste suisse, parti démocrate suisse chrétien, des membres de la Commission Droits de l'Homme du Barreau de Genève. Au cours de cette rencontre, le représentant du RADDH a exposé la situation des défenseurs des droits de l'Homme et la difficulté d'exercer en Algérie. La délégation a également été interviewée par un journaliste de La Tribune de Genève. La mission s'est achevée par un rendez-vous avec les assistants du Rapporteur spécial sur la liberté de réunion d'association et des défenseurs des droits de l'Homme du Haut-commissariat aux droits de l'Homme des Nations Unies.

Nassera Dutour fait le discours de clôture du Forum mondial des droits de l'Homme

Du 27 au 30 novembre 2014, une délégation de la Fédération Euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées (FEMED) s'est rendue à Marrakech à l'occasion de la deuxième édition du Forum Mondial des droits de l'Homme. Nassera Dutour, présidente de la FEMED, a été invitée à intervenir lors de la cérémonie de clôture. Lors de son discours, elle a rappelé que la disparition forcée est un crime qui reste largement utilisé dans le monde entier. Elle a également rappelé la douleur des familles de disparus, qui continuent courageusement de se battre chaque jour pour découvrir la vérité sur le sort de leur proche disparu.

Revue de presse

Octobre

http://www.algerie-disparus.org/images/rp_oct14.pdf

Novembre

http://www.algerie-disparus.org/images/rp_nov14.pdf

Décembre

http://www.algerie-disparus.org/images/rp_dec14.pdf

Communiqués

Au nom de la promesse de liberté du 1^{er} novembre 1994, nous réclamons Vérité et Justice

http://www.algerie-disparus.org/images/cp_rass1ernov14.pdf

Journée internationale des droits de l'Homme : Les familles de disparus appellent les autorités algériennes à respecter leurs engagements internationaux

http://www.algerie-disparus.org/images/cp_dudh14_ar.pdf